

Les zones franches urbaines

Déclaration du groupe de la coopération

Malgré la complexité de dresser un bilan de l'efficacité du dispositif des ZFU, le travail conduit a permis de constater sa contribution au maintien et à la création d'emplois et d'activités commerciales, artisanales et de services dans les quartiers concernés. Sur la base du bilan dressé, le groupe de la coopération partage la volonté de refonder le dispositif des ZFU selon les orientations préconisées dans l'avis.

Le groupe de la coopération partage l'approche globale de l'avis qui resitue bien le dispositif des ZFU comme l'un des instruments au service de la politique de la ville, poursuivant une combinaison d'objectifs qu'il convient de maintenir. Les ZFU ont trop souvent vécu en parallèle de la politique de la ville, sans cohérence ni harmonisation. Les ZFU refondées doivent donc nécessairement être inscrites dans un projet de ville global et contractualisé au sein des futurs contrats de ville, dans lesquels les politiques économiques, d'urbanisme, éducatives, sociales, environnementales et de sécurité, seraient mises en synergie.

Toutes les entreprises, dont celles de l'économie sociale et solidaire, porteuses d'emploi et de croissance, doivent être particulièrement encouragées au sein des ZFU refondées. La création d'activité, qui est un des objectifs du dispositif ZFU, constitue en effet une dimension essentielle de revitalisation des quartiers. D'une façon générale, le groupe de la coopération soutient l'idée d'une combinaison maintenue des objectifs de développement économique, de mixité fonctionnelle et d'emploi avec une clause d'embauche revue.

En effet, la clause d'embauche locale doit rester une condition *sine qua non* du dispositif, avec des adaptations nécessaires, afin que les populations des quartiers concernés en soient les bénéficiaires. Le taux de chômage dans les quartiers est trop important pour abandonner cette disposition. Or, les nouveaux emplois francs ne constituent pas une garantie suffisante pour sortir les jeunes des quartiers sensibles du chômage.

L'avis met avec justesse l'accent sur l'importance de l'éducation et de la formation des jeunes et des habitants de ces quartiers, les embauches locales pouvant se heurter à un manque de qualification. Il existe cependant de nombreux habitants dans ces quartiers ayant une qualification et des diplômes, et qui ne trouvent pas d'emplois, souvent victimes de « discriminations à l'adresse ».

Pour le groupe de la coopération, l'amélioration de la gouvernance, la simplification et la mise en place d'un réel suivi du dispositif révisé, doivent être engagées, pour donner aux ZFU un second souffle dans un contexte difficile.

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.